

pour nos retraites

DANS LA RUE

SAMEDI 29 MARS !

■ Le gouvernement veut s'attaquer encore à nos retraites ■ Il a décidé d'augmenter de nouveau la durée de cotisation pour tous les salariés ■ Dans cette situation, il importe de réagir tous ensemble sous peine de subir une nouvelle détérioration de nos droits sociaux ■ La journée unitaire de manifestations du 29 mars sera une première étape dans cette mobilisation ■

Stopper les attaques, imposer des alternatives !

Depuis 1993, les attaques contre les régimes de retraites se suivent et se ressemblent. Débutées par une remise en cause des retraites des salariés du privé, elles se poursuivent en 2003 contre celles des fonctionnaires, puis fin 2007 contre les salariés des régimes spéciaux.

Les mesures mises en place sont diverses : allongement de la durée de cotisation, instauration d'une décote, indexation sur les prix et non plus sur les salaires... Elles n'ont qu'un objectif : faire baisser le taux de remplacement, le montant des pensions par rapport aux salaires.

Une nouvelle attaque est annoncée pour 2008. Elle concerne tous les salariés, du privé, du public et des régimes spéciaux. Elle vise à augmenter encore la durée de cotisation, le Medef militant activement pour un passage à 45 annuités et pour la fin de la retraite à 60 ans.

Dans cette situation, il importe de réagir tous ensemble. C'est pourquoi samedi 29 mars auront lieu dans toute la France des manifestations unitaires pour stopper ces attaques et imposer une véritable réforme qui assure l'avenir de nos retraites.

Ces manifestations doivent être le début d'un processus prolongé de mobilisation qui permette aux salariés de gagner.

Les propositions de l'Union Syndicale Solidaires

- » Age du départ à la retraite à taux plein à 60 ans et maintien de la date butoir des 65 ans qui permet aux salariés qui n'ont pas eu de carrière complète de bénéficier d'une retraite à taux plein.
- » Départ à 55 ans pour les travaux pénibles.
- » Indexation des pensions sur les salaires et non pas sur les prix, afin d'assurer la parité d'évolution de revenu entre actifs et retraités.
- » Indexation sur les salaires, et non sur les prix, des "salaires portés au compte" pour le calcul du salaire de référence qui permet de fixer le montant de la retraite.
- » Garantie d'un taux de remplacement moyen de 75 % du salaire, calculé sur la base des six meilleurs mois.
- » Retour aux 37,5 annuités de cotisation pour avoir une retraite à taux plein. Pour le secteur privé, le premier rapport du COR de 2001 avait montré que l'impact financier d'une telle mesure serait faible : 0,3 point de PIB.
- » Pas de pension inférieure au SMIC.

Le prétexte de la démographie

Les projections démographiques sont régulièrement utilisées pour essayer de dramatiser la question des retraites. Ainsi en 1999, le rapport Charpin, qui a lancé l'offensive contre les retraites, parlait de "choc démographique" et tablait sur une population française totale de 66 millions d'habitants en 2040. Les nouvelles projections de l'INSEE, datant de l'été 2006, prévoient pour la même date 69 millions d'habitants.

plus de cotisants que prévu

Le rapport Charpin envisageait une population active qui commençait à décroître en 2006 pour retrouver en 2040 son niveau de 1993. Les dernières projections de l'INSEE montrent que la population active va continuer de croître jusqu'en 2015 pour se stabiliser par la suite.

Alors que le rapport Charpin prévoyait une population active de 25,7 millions en 2040, elle s'élèverait, d'après l'INSEE, à 28,4 millions. Conséquence de ce changement : le nombre de cotisants qui était censé fortement diminuer après 2015 va rester stable entre 2015 et 2030 pour augmenter légèrement par la suite.

Autre conséquence évidente, les problèmes de financement seront réduits d'autant. Ainsi, alors que le Conseil d'orientation des retraites (COR) prévoyait à l'horizon 2050 un déficit de l'ordre 3,1 % de la richesse produite, le PIB, il ne serait maintenant, toujours d'après cet organisme, que de 1,7 % du PIB et de 1 % du PIB en 2020. Moins que la marge d'erreur des projections économiques sur la période !

un taux de fécondité sous-estimé

Ces nouvelles projections de l'INSEE se basent sur une augmentation du taux de fécondité qui passe de 1,8 à 1,9 enfant par femme. Et encore ce chiffre est probablement sous-estimé car il correspond à "l'indice conjoncturel de fécondité" - le nombre d'enfant à l'instant T -, et ne dit rien sur le renouvellement final des générations.

Ce qui compte en définitive, c'est le nombre d'enfants qu'une femme aura au final. Or, selon l'INSEE, nous sommes déjà aujourd'hui à 2 enfants par femme. La différence entre ces chiffres provient du fait que les femmes ont choisi d'avoir des enfants plus tard et que, s'il y a moins de familles nombreuses (4 enfants et plus), il y a un fort recul du nombre de femmes sans enfants.

Il n'y a donc, en France, aucun effondrement démographique qui justifierait le catastrophisme actuel visant à justifier les mesures de régression sociale déjà prises et celles que le gouvernement veut prendre dans l'avenir.

Comment financer nos retraites ?

Il est indéniable qu'il va y avoir plus de retraités dans l'avenir. La question qui se pose est de savoir s'il faut leur consacrer une part plus importante du revenu national ?

La part des retraites est aujourd'hui de 12,5 % de la richesse produite, le PIB. Si nous voulons maintenir le niveau des pensions par rapport aux salaires, elle devrait passer, selon le rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) de 2001, à 18,5 % à l'horizon 2040.

Pour couvrir cette évolution, il faudrait, selon ce rapport, une augmentation de 15 points du taux de cotisation lissée sur 40 ans, soit 0,37 point par an. Il est difficile de croire que cela puisse mettre l'économie à terre. De plus, comme le note le rapport de janvier 2007 du COR, les perspectives démographiques se sont notablement améliorées depuis les précédentes estimations (voir ci-contre). Les besoins de financement en seront diminués d'autant.

Une vision catastrophique est d'autant moins fondée qu'un rééquilibrage du partage de la valeur ajoutée, la richesse créée dans les entreprises, peut être envisagé. Il n'est pas acceptable de considérer comme définitive la baisse très importante de la part des salaires ayant eu lieu depuis un quart de siècle (plus de 10 points) alors que, dans le même temps, la productivité du travail a continué de croître (plus de 50 %).

Ce rééquilibrage, qu'une augmentation des cotisations patronales peut amorcer, serait sans effet sur la compétitivité des entreprises s'il était compensé par une baisse des dividendes versés aux actionnaires.

Il n'y a donc aucune fatalité, mais un choix politique et un choix de société. Il est possible de financer les retraites, de maintenir le niveau des pensions par rapport aux salaires et d'éviter toute hausse de la durée de cotisation... à condition de s'attaquer aux profits financiers. C'est ce que nous devons imposer.